



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

participation patronale

Question écrite n° 14166

Texte de la question

M. Yves Coussain attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur les menaces qui pèsent sur le 1 % logement. En effet, ce dispositif essentiel, aussi bien pour le logement locatif que l'accès à la propriété, a fait l'objet en 1996 d'un accord maintenant le taux de collecte à 0,45 % et fixant une contribution exceptionnelle pour le financement du prêt à taux zéro. Aujourd'hui, ce contrat vient à échéance et les organismes chargés de gérer le 1 % logement s'interrogent sur son avenir. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du 1 % logement. Au terme de la convention du 17 septembre 1996 signée par le Gouvernement précédent avec l'Union nationale interprofessionnelle du logement, 50 % des ressources du 1 % logement ont été prélevées pour permettre le financement du prêt à taux zéro en 1997 et en 1998. Au-delà de 1998, aucun dispositif n'avait été prévu. Ainsi, pour 1999, le Gouvernement se trouve confronté à un double problème : d'une part, prévoir des mécanismes de financement adaptés à l'accès sociale, qui correspond à une forte demande de nos concitoyens ; d'autre part préserver le rôle du 1 % dans le financement du logement. Un groupe de travail entre l'UESL qui regroupe l'ensemble des partenaires sociaux concernés et le secrétaire d'Etat au logement a été mis en place en vue de rechercher une solution permettant de résoudre le problème laissé pendant par l'accord de 1996. Des dispositions législatives, arrêtées après concertation avec les partenaires concernés, devront être présentées au Parlement en 1998 dans cet esprit, traduisant le résultat de cet examen. Le Conseil économique et social a rendu un avis qui devrait utilement éclairer cette question.

Données clés

Auteur : [M. Yves Coussain](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14166

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2628

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3175